



RÉSUMÉ DES NORMES ET DES MODALITÉS D'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES

CLASSE : Maternelle

ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022

Nous vous présentons les normes et modalités d'évaluation de notre école. Ce document vous permettra d'assurer un suivi quant aux informations concernant l'évaluation des apprentissages de votre enfant et la communication des résultats au cours de l'année scolaire. 2021-2022.

Voici donc les communications officielles qui vous seront transmises cette année	
PREMIÈRE COMMUNICATION ÉCRITE	Elle comporte des commentaires sur la manière dont votre enfant amorce son année scolaire sur le plan de ses apprentissages et de son comportement. Elle vous parviendra le 19 novembre 2021.
Étape 1: du 31 août au 22 décembre 2021 PREMIER BULLETIN	Le bulletin sera disponible sur  mozaïkportail le 26 janvier 2022. Rencontre des parents le 25 janvier en soirée et le 26 janvier 2022. L'enseignant de votre enfant vous proposera un rendez-vous. Si l'enseignant modifie les dates pour les rencontres, les parents seront avisés par celui-ci.
DEUXIÈME COMMUNICATION ÉCRITE	Elle comporte des commentaires sur la manière dont votre enfant poursuit son année scolaire sur le plan de ses apprentissages et de son comportement. Elle vous parviendra en format papier le 22 avril 2022. Si l'enseignant considère qu'une rencontre est pertinente selon les besoins de votre enfant, une rencontre sera proposée soit par visioconférence, téléphone ou en présidentiel.
Étape 2: 6 janvier au 23 juin 2022. DEUXIÈME BULLETIN	Le bulletin sera disponible sur  mozaïkportail le 1 juillet 2022. Vous recevrez la documentation pour l'année suivante par courriel, sinon vous pourrez la demander en format papier en communiquant avec le secrétariat (450) 347-1376, poste 0.

VOICI LE DÉTAIL DES COMMUNICATIONS

PREMIÈRE ET DEUXIÈME COMMUNICATION ÉCRITE

Commentaires sur les apprentissages et le comportement de votre enfant.

Pour chacune des étapes, l'enseignant de votre enfant vous présente les compétences qui seront évaluées et inscrites au bulletin. Il est important de mentionner qu'il est laissé au jugement professionnel de l'enseignant de choisir les connaissances et les domaines de développement en fonction du Programme de formation, évalués au cours de l'étape 1 et 2. En 2021-2022, considérant la présence de seulement deux étapes, tous les domaines seront évalués à chacune des étapes.

Consignation des compétences au bulletin de l'enseignement préscolaire

Régime pédagogique, article 30 : « Les résultats présentés dans la section 2 du bulletin doivent indiquer l'état du développement des compétences propres au programme d'activités de l'éducation du préscolaire, si ces compétences ont fait l'objet d'une évaluation ou, s'il s'agit du dernier bulletin de l'année scolaire, un bilan du niveau de développement atteint par l'élève pour chacune des compétences propres au programme d'activités de l'éducation préscolaire.»

Domaines de développement	Préscolaire	
	Étape 1	Étape 2
Physique et moteur Accroître son développement physique et moteur	X	X
Affectif Construire sa conscience de soi	X	X
Social Vivre des relations harmonieuses avec les autres	X	X
Langagier Communiquer à l'oral et à l'écrit	X	X
Cognitif Découvrir le monde qui l'entoure	X	X

*N.B. : Pour la compétence 1 « Accroître son développement physique et moteur » les observations de l'enseignant d'éducation physique sont aussi prises en compte dans l'évaluation.



Pour obtenir plus d'informations en ce qui concerne les modalités d'évaluation et de consignation des résultats, n'hésitez pas à consulter l'enseignant de votre enfant. Il se fera un plaisir de répondre à toutes vos questions.

Karine Beauregard
Directrice

Chantal Lambert
Enseignante

Nadine Sylvain
Enseignante